## Jardins Familiaux communaux - Ville de Poussan

## Sondage préalable

La mairie de Poussan souhaite mettre en place des jardins familiaux au parc des Baux (derrière le gymnase). Cultiver son jardin, produire ses légumes, les cuisiner... est une manière de redécouvrir le contenu de son assiette. C'est aussi l'occasion d'améliorer son alimentation, de découvrir ou redécouvrir l'origine des produits, les saisons et de s'intéresser aux questions environnementales.

Pour cela, la mairie demande si cet équipement correspond à une réelle attente de la population. Dans ce but, elle souhaite que les gens intéressés par l'attribution d'un jardin se manifestent au travers de ce document. Certaines règles doivent déjà être respectées :

- Habiter sur la commune
- Ne pas avoir d'espace extérieur
- Accepter les conditions d'utilisation (travail sans engin mécanique, sans engrais et produits chimiques, utilisation raisonnée de l'eau grâce au paillage et autre, participer à la vie associative du lieu..)
- Régler la location annuelle de l'ordre de 1 à 2 € au mètre carré.







Coupon à rapporter en mairie ou à renvoyer par courriel à mairie@poussan.fr avec en objet : jardins familiaux.

Nom :

Prenom	
Adresse	:

D., 6. . . . . .

Tél. : Mél :

Nombre de personnes vivant au foyer :

Je serais intéressé par la location d'un jardin familial de :

25 m<sup>2</sup>

50m<sup>2</sup>

75m<sup>2</sup>

